

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG
Centre national de gestion

Délibération n° 2009-12 du 25 novembre 2009 fixant le tableau des emplois du Centre national de gestion pour 2010

NOR : SASN0931236X

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;

Vu l'avis du CTPC en date du 20 novembre 2009 ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau des emplois autorisés, en équivalents temps plein, pour le CNG au titre de l'année 2010 est fixé à 109, auxquels s'ajoutent 6 emplois transférés à partir du plafond d'emplois du ministère chargé de la santé.

Article 2

La directrice générale du CNG est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré à Paris, le 5 novembre 2009.

Pour extrait certifié conforme :
Le président du conseil d'administration,
J. RICHARD